

OBJET

N° 04/2021

Contrat adhésion au  
régime d'assurance  
chômage.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,  
Olivier AMRANE.

L'an deux mille vingt et un, le premier mars, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Voulte, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 23

Qui ont pris part au vote : 28 (5 pouvoirs)

Date de convocation du Comité : 22 février 2021

**Présents votants** : MM. ALIBERT Christian (pouvoir JULIEN Brice), AMRANE Olivier, BASSET Fabrice, BERNARD Guislain, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, BRUN Gilles, CHABOUD Stéphan, CIMAZ Michel, COMTE Jean-Paul, De TRUCHIS Michel, DIETRICH David (pouvoir SIMON Anne), FRECHET Marcel, GIBAUD Philippe, KERENFORT Jean-Paul (pouvoir MOUNIER Fabien), LEBRE Gilles (pouvoir CHAMBON Ghislaine), MOUNIER Maxence et REYNAUD Régis.

Mmes BSERENI Stella (pouvoir ALLEMAND Bertille), MACHISSOT Ginette (pouvoir PRALY Thérèse), PEYROUSE-VETTER Roselyne et TRACOL Germaine.

**Suppléants présents votants** : M. CAMPOUS Michel (suppléant DEFAIVRE Claude).

**Suppléants présents non votants** : M. CHAMBONNET Daniel.

**Absents excusés** : MM BOUCHARDON Benoit, CHAREYRON André, CHARRETTE Joël, COULMONT Hervé, DARNAUD Mathieu, DEFAIVRE Claude, DELOCHE Michel, DROGUET Xavier, DURAND Gilles, JULIEN Brice (pouvoir ALIBERT Christian), JULIEN Marcel, MOUNIER Fabien (pouvoir KERENFORT Jean Paul), LAFAGE Stéphane, RICOU-CHARLES Yvan et ROMAIN Christian.

Mmes BESSET Véronique, CAUBET Caroline, ALLEMAND Bertille (pouvoir BSERENI Stella), CHAMBON Ghislaine (pouvoir LEBRE Gilles), DEMAS Barbara, MATHIEU Clémence, PRALY Thérèse (pouvoir MACHISSOT Ginette), ROSSI Bénédicte et SIMON Anne (pouvoir DIETRICH David).

**Présidence** : M. AMRANE Olivier.

**Secrétaire de séance** : Mme PEYROUSE-VETTER Roselyne.

**Le Rapporteur** : Madame BSERENI Stella, Vice-présidente en charge du personnel et des finances,

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée délibérante l'article L5424-2 du Code du travail qui permet aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics administratifs d'adhérer au régime d'assurance chômage pour leurs **agents non titulaires de droit public ou privé**.

Elle rappelle à cet égard que le syndicat est susceptible d'employer du personnel non titulaire et dans cette éventualité, il devrait supporter la

**Syndicat d'Eau Potable  
Crussol - Pays de Vernoux  
(Ardèche)**

**OBJET**

**N° 04/2021**

**Contrat adhésion au  
régime d'assurance  
chômage.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
**ACTE RENDU EXECUTOIRE**  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,  
Olivier AMRANE.

charge de l'indemnisation du chômage : les agents du secteur public, privés d'emploi, ayant les mêmes droits que les salariés du secteur privé.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur l'adhésion de la collectivité au régime d'assurance chômage.

**DELIBERATION :**

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*,

**-CONSIDÉRANT** les risques financiers encourus par la collectivité en cas de perte d'emploi des agents non titulaires :

**-DECIDE** d'adhérer au régime d'assurance chômage pour les personnels non titulaires,

**-S'ENGAGE** à régler le montant de la contribution globale, calculée aux taux en vigueur, sur le montant des rémunérations brutes versées aux agents non titulaires,

**-AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches d'adhésion auprès de l'URSSAF et à signer le contrat d'adhésion.

